

PETITE MISE, RETOUR IMPORTANT

Document à caractère promotionnel
Type de produit SSPA : 2210



CERTIFICATS MINI-FUTURE



BNP PARIBAS

La banque
d'un monde
qui change

Sommaire

03	Certificats Mini-Future de BNP Paribas - les contrats à terme accessibles pour les investisseurs particuliers
04	Certificats Mini-Future – Introduction
04	Les certificats Mini-Future en détail
07	Calcul de la valeur des certificats Mini-Future
08	Le financement de l’effet de levier
14	Un pricing simple et transparent
18	Stratégies potentielles d’investissement
19	Exemples de couverture
22	Fiscalité applicable
23	Principaux facteurs de risque
24	Glossaire
26	Mentions légales

Les instruments financiers décrits dans ce document ne sont pas des parts d’un placement collectif de capitaux au sens de la Loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux (LPCC) et ne sont pas, dès lors, soumis à la surveillance de l’Autorité Fédérale de Surveillance des Marchés Financiers (FINMA) et ne bénéficient pas de la protection dans le cadre de la LPCC. Les investisseurs supportent le risque de crédit de l’émetteur (et du garant, le cas échéant) et ne bénéficient pas de la protection du capital investi.¹

1) Pour plus d’informations, veuillez consulter les mentions légales à la page 26.

Certificats Mini-Future - les contrats à terme accessibles pour les investisseurs particuliers

Nos certificats Mini-Future sont émis par BNP Paribas Issuance B.V. (avec BNP Paribas SA comme garant). Les certificats Mini-Future combinent à la fois la simplicité des certificats open end et l'effet de levier des warrants. Les certificats Mini-Future n'ont pas de date de maturité prédéterminée, ce qui fait des certificats Mini-Future le premier type de produit offrant un effet de levier sans être limité par une date de maturité fixe.²

En raison de la nature de l'effet de levier des certificats Mini-Future, leurs prix peuvent évoluer rapidement. Il est donc recommandé de les suivre quotidiennement, même s'ils peuvent être gardés sur une plus longue période.

Ces produits s'adressent aux investisseurs qui cherchent des outils pour diversifier leur portefeuille et ils ne doivent pas représenter la totalité d'un portefeuille.

Avantages et inconvénients en un clin d'œil

Avantages

- Effet de levier grâce à un apport réduit en capital
- Pas de date de maturité fixe²
- Pricing simple et transparent
- Risque limité grâce à une barrière désactivante (« stop-loss ») intégrée
- Pas d'impact de la volatilité, à la différence des warrants
- Absence de prime, à la différence des warrants
- Pas d'appels de marge ni de risques de rollover (lié au remplacement du contrat à terme arrivant à échéance par un autre) comme pour les contrats à terme
- Peuvent être utilisés pour couvrir des positions existantes

Inconvénients

- Remboursement anticipé si la barrière désactivante est atteinte
- Risque substantiel de perte, y compris **le risque de perte totale du capital investi** si le sous-jacent évolue dans la mauvaise direction après avoir atteint la barrière désactivante (pas de garantie en capital)
- Risque de change si le certificat Mini-Future est libellé dans une autre devise que son sous-jacent
- Les investisseurs sont soumis au risque de crédit de l'émetteur et du garant

2) C'est-à-dire pas de date de maturité prédéterminée. Cependant, l'émetteur a le droit de procéder au remboursement d'un certificat Mini-Future en informant les investisseurs (par voie de notification au système de clearing) au moins dix jours avant la date de remboursement déterminée.

Certificats Mini-Future – Introduction

Le concept

Les certificats Mini-Future sont des produits d'investissement attractifs et innovants offrant à l'investisseur les avantages des certificats tracker open end et des warrants. BNP Paribas finance une partie de la valeur du sous-jacent, réduisant ainsi l'apport initial de l'investisseur. L'effet de levier provient du fait que l'investisseur finance uniquement une partie de la valeur du sous-jacent mais le certificat Mini-Future suit l'intégralité de sa performance. Les coûts de financement, liés à l'effet de levier, sont calculés quotidiennement et intégrés dans le prix du certificat Mini-Future. Un autre avantage des certificats Mini-Future réside dans le fait qu'ils n'aient pas de date de maturité prédéterminée. Cependant, l'émetteur a le droit de procéder au remboursement d'un certificat Mini-Future en informant les investisseurs dix jours avant la date de remboursement déterminée.

Les applications des certificats Mini-Future

Les certificats Mini-Future peuvent convenir aux types d'investisseurs suivants :

- A ceux cherchant à « dynamiser » leur portefeuille qui veulent augmenter leur profit potentiel d'une tendance du marché qu'ils anticipent. Les certificats Mini-Future offrent la possibilité de se positionner de façon transparente sur une vue de marché sans être impacté par la volatilité ni par la valeur temps (contrairement aux warrants).
- A ceux souhaitant couvrir une position dans leur portefeuille et recherchant pour cela un instrument de couverture avec effet de levier. Dans ce cas, ils privilégient un instrument pouvant fournir une couverture pour une durée théoriquement illimitée.

Certificats Mini-Long et Mini-Short

Il existe deux types de certificats Mini-Future : les certificats Mini-Long et les certificats Mini-Short. Les investisseurs anticipant une hausse du sous-jacent peuvent opter pour un certificat Mini-Long. En cas d'anticipation à la baisse du sous-jacent, les investisseurs s'orienteront vers un certificat Mini-Short.

Les certificats Mini-Future en détail

L'effet de levier

Dans le cas des certificats tracker traditionnels, l'investisseur « achète » la totalité du sous-jacent et participe intégralement à l'évolution de sa performance.³ Dans le cas des certificats Mini-Future, l'investisseur ne verse qu'une fraction du prix du sous-jacent, tandis que le reste, appelé niveau de financement est versé par BNP Paribas.

Puisque BNP Paribas permet une participation totale à la hausse comme à la baisse de la performance du sous-jacent à l'investisseur (mis à part des frais de financement appliqués à ce dernier), il en résulte un effet de levier à la hausse et à la baisse. Cet effet de levier est d'autant plus important que l'apport en capital de l'investisseur est petit et il indique à quel point un certificat Mini-Future amplifie les évolutions de cours du sous-jacent. Si par exemple le sous-jacent augmente de 1 %, la valeur d'un Mini-Long avec un effet de levier de cinq augmentera de 5 %.⁴ Un certificat Mini-Future doté d'un effet de levier de dix évoluera par conséquent à peu près dix fois plus fortement que le sous-jacent (ceci parce que le prix d'un certificat Mini-Future représente juste 10 % de la valeur totale du sous-jacent tandis que les 90 % restants sont financés par BNP Paribas).

L'effet de levier amplifie les variations du sous-jacent à la fois dans des marchés haussiers et baissiers. Ceci peut être à l'avantage ou aux dépens de l'investisseur. Plus l'effet de levier est élevé, plus le certificat Mini-Future réagira de façon sensible aux variations de cours du sous-jacent. La perte maximale est cependant toujours limitée au prix d'achat du certificat Mini-Future.

³ En tenant compte du Ratio et (si besoin) du taux de change.

⁴ Levier multiplié par la variation en pourcentage du sous-jacent.

Exemple 1

1) L'action ABC cote à CHF 200 et le cours de l'ABC Mini-Long est de CHF 40.

CHF 200	CHF 40	■ Action ABC	CHF 200
	CHF 160	■ ABC Mini-Long	CHF 40
		■ Niveau de financement	CHF 160

2) Le cours de l'action ABC augmente de CHF 20 et passe à CHF 220. Le cours du certificat ABC Mini-Long augmente alors également de CHF 20 et passe à CHF 60. L'action marque ainsi une hausse de 10 % alors que le certificat Mini-Future augmente de 50 %.

CHF 20	CHF 20	■ Action ABC	CHF 200 ▶ CHF 220
CHF 200	CHF 40	■ Performance Action	10 %
	CHF 160	■ ABC Mini-Long	CHF 40 ▶ CHF 60
		■ Performance du Mini-Long	50 %
		■ Niveau de financement	CHF 160

3) L'effet de levier provient de l'apport initial en capital réduit nécessaire pour un certificat Mini-Future, ce qui est rendu possible grâce au niveau de financement fourni par BNP Paribas.

CHF 40	CHF 40	■ Action ABC	CHF 200
CHF 40	CHF 160	■ ABC Mini-Long	CHF 40
CHF 40		■ Niveau de financement	CHF 160
CHF 40			
CHF 40			

$$\text{Effet de levier} = \frac{\text{Cours de l'action}}{\text{Valeur du Mini-Long}} = \frac{\text{CHF } 200}{\text{CHF } 40} = 5$$

Veuillez noter : les chiffres utilisés dans cet exemple sont fournis à titre illustratif uniquement. Ils ne constituent aucune indication sur la performance future ni une offre d'investissement dans le produit mentionné. Pour des raisons de simplicité, la fourchette de prix d'achat/vente et les frais de financement n'ont pas été pris en compte.

Exemple 2 : ABC Mini-Long (Ratio = 1)

Situation initiale : L'action ABC cote à CHF 200

Sous-jacent	Niveau de financement	Cours du sous-jacent	Valeur du certificat Mini-Long	Effet de levier
ABC	CHF 160	CHF 200	CHF 40	5

Scenario positif : L'action ABC augmente de 10 % à CHF 220

Sous-jacent	Niveau de financement	Cours du sous-jacent	Valeur du certificat Mini-Long	Performance du certificat Mini-Long
ABC	CHF 160	CHF 220	CHF 60	+50 %

Scenario négatif : L'action ABC baisse de 10 % à CHF 180

Sous-jacent	Niveau de financement	Cours du sous-jacent	Valeur du certificat Mini-Long	Performance du certificat Mini-Long
ABC	CHF 160	CHF 180	CHF 20	-50 %

Scenario neutre : L'action ABC reste inchangée à CHF 200

Sous-jacent	Niveau de financement	Cours du sous-jacent	Valeur du certificat Mini-Long	Performance du certificat Mini-Long
ABC	CHF 160	CHF 200	CHF 40	0 %

Exemple 3 : ABC Mini-Short (Ratio = 1)

Situation initiale : L'action ABC cote à CHF 200

Sous-jacent	Niveau de financement	Cours du sous-jacent	Valeur du certificat Mini-Short	Effet de levier
ABC	CHF 240	CHF 200	CHF 40	5

Scenario positif : L'action ABC baisse de 10 % à CHF 180

Sous-jacent	Niveau de financement	Cours du sous-jacent	Valeur du certificat Mini-Short	Performance du certificat Mini-Short
ABC	CHF 240	CHF 180	CHF 60	+50 %

Scenario négatif : L'action ABC augmente de 10 % à CHF 220

Sous-jacent	Niveau de financement	Cours du sous-jacent	Valeur du certificat Mini-Short	Performance du certificat Mini-Short
ABC	CHF 240	CHF 220	CHF 20	-50 %

Scenario neutre : L'action ABC reste inchangée à CHF 200

Sous-jacent	Niveau de financement	Cours du sous-jacent	Valeur du certificat Mini-Short	Performance du certificat Mini-Short
ABC	CHF 240	CHF 200	CHF 40	0 %

Veillez noter : les chiffres utilisés dans ces exemples sont fournis à titre illustratif uniquement. Ils ne constituent aucune indication sur la performance future ni une offre d'investissement dans les produits mentionnés. Pour des raisons de simplicité, la fourchette de prix d'achat/vente et les frais de financement n'ont pas été pris en compte.

Calcul de la valeur des certificats Mini-Future

La valeur d'un certificat Mini-Future, c'est-à-dire l'apport initial en capital nécessaire pour les investisseurs, correspond toujours à la différence entre le cours du sous-jacent et le niveau de financement, en tenant compte du taux de change et du Ratio si applicables :⁵

$$\text{Valeur Mini-Long} = \frac{\text{Cours du sous-jacent} - \text{Niveau de financement}}{\text{Ratio}^5} \times \text{Taux de change}$$

$$\text{Valeur Mini-Short} = \frac{\text{Niveau de financement} - \text{Cours du sous-jacent}}{\text{Ratio}^5} \times \text{Taux de change}$$

L'effet de levier d'un certificat Mini-Future correspond donc à :

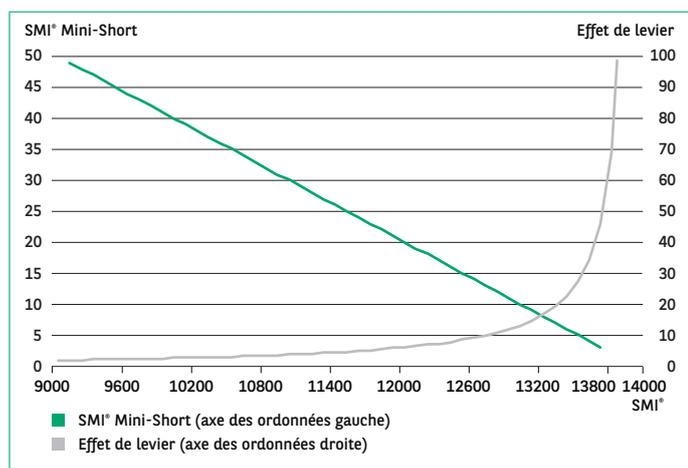
$$\text{Effet de levier Mini-Long} = \frac{\text{Cours du sous-jacent}}{\text{Valeur Mini-Long} \times \text{Ratio}^5} \times \text{Taux de change}$$

$$\text{Effet de levier Mini-Short} = \frac{\text{Cours du sous-jacent}}{\text{Valeur Mini-Short} \times \text{Ratio}^5} \times \text{Taux de change}$$

L'effet de levier d'un certificat Mini-Future change ainsi avec les variations du cours du sous-jacent. Le graphique ci-dessous illustre ce phénomène en prenant l'exemple d'un Mini-Short sur l'indice SMI®.

Evolution de l'effet de levier d'un Mini-Short sur le SMI®

Hypothèse : Niveau de financement = 14'000 / Ratio = 100



Source : BNP Paribas ; cet exemple est fourni seulement à titre illustratif.

Nous vous invitons à visiter notre site Internet www.bnpparibasmarkets.ch pour suivre la valeur de votre investissement et rester au courant des informations les plus récentes concernant le produit dans lequel vous avez investi.

⁵) Ratio = nombre de certificats par sous-jacent (tel qu'indiqué dans les conditions)

Le financement de l'effet de levier

Le montant financé par BNP Paribas est appelé niveau de financement. Dans le cas d'un Mini-Long, le niveau de financement est inférieur au cours du sous-jacent, et pour un Mini-Short le niveau de financement est supérieur.

Comme dans tous les produits à effet de levier, l'investisseur paie des frais de financement. Ces frais sont intégrés dans le niveau de financement et ajustés quotidiennement dans le prix des certificats Mini-Future. Cela signifie que le niveau de financement ne reste pas constant pendant la durée de vie du certificat Mini-Future mais est ajusté quotidiennement. Il est donc recommandé aux investisseurs de gérer avec précision leurs positions afin d'équilibrer les coûts réels et les gains attendus de leur stratégie. Veuillez noter : BNP Paribas peut également facturer les frais de financement pendant la journée de négociation, ce qui peut entraîner des frais de financement aussi pour les « day traders » (qui achètent et vendent leur position au cours d'une journée de négociation).

L'évolution du niveau de financement dépend des facteurs suivants :

- Du taux du marché de la devise du sous-jacent
- D'une marge sur le taux d'intérêt (Financing Spread) fixé par BNP Paribas
- Du versement éventuel de dividendes sur le sous-jacent (Montant d'ajustement de dividende)
- Du rollover du contrat à terme sous-jacent (pour les certificats Mini-Future sur les contrats à terme sur matières premières)

Le niveau de financement est ajusté de la façon suivante :

Niveau de financement_{demain} = Niveau de financement_{aujourd'hui} x (1 + Taux de financement_{aujourd'hui})^{1/360} - Montant d'ajustement de dividende

Le taux de financement d'un Mini-Long est différent du taux de financement d'un Mini-Short :

Mini-Long : Taux de financement = Taux du marché + Financing Spread

Mini-Short : Taux de financement = Taux du marché - Financing Spread

Les dividendes (après taxes) éventuels sont déduits du niveau de financement des Mini-Longs et Mini-Shorts par BNP Paribas à la date de détachement du dividende de l'action.



Le niveau de financement du Mini-Long augmente toujours de façon régulière, étant donné qu'il est ajusté chaque jour en fonction de la somme du taux du marché et du Financing Spread. Ceci a pour effet une légère baisse de la valeur du Mini-Future. Chaque jour, les investisseurs paient le taux de référence du marché plus une marge sur ce taux définie par BNP Paribas pour l'accès au capital fourni par la Banque.

Le niveau de financement d'un Mini-Short, par contre, peut tant augmenter que baisser au cours de la vie d'un produit. Suivant que le taux du marché crédité à l'investisseur ou que le Financing Spread débité à l'investisseur est plus important, la variation du niveau de financement aura un impact positif ou négatif sur la valeur du Mini-Future. Cela est récapitulé dans le tableau suivant.

Variation du niveau de financement d'un Mini-Short :

Financing Spread > Taux du marché	Le niveau de financement diminue
Financing Spread < Taux du marché	Le niveau de financement augmente

Les informations sur les niveaux de financement actuels, sur les produits désactivés ainsi qu'une vue d'ensemble de notre gamme de produits sont visibles en permanence sur notre site Internet www.bnpparibasmarkets.ch.

Une particularité apparaît dans le cas où le sous-jacent est un contrat à terme.⁶ Dans ce cas, le taux du marché n'influe pas et l'ajustement quotidien du niveau de financement repose intégralement sur le Financing Spread de BNP Paribas.

Coûts supplémentaires

Frais de mark-up : Le prix d'achat d'un certificat Mini-Future est supérieure à sa valeur intrinsèque. La différence (« mark-up ») constitue une marge pour l'émetteur et une protection contre les risques d'écart.⁷ Ce frais peut être réduit ou augmenté pendant la durée de vie du produit, en fonction des conditions du marché.

Fourchette de prix d'achat/vente : La fourchette de prix d'achat/vente varie selon les produits et peut être élargie en fonction des conditions de marché.

Le niveau de financement des Mini-Longs est toujours croissant. Pour les Mini-Shorts, par contre, le niveau de financement peut tant augmenter que baisser au cours de la durée de vie du produit.

⁶ BNP Paribas ne propose que des certificats Mini-Future sur les contrats à terme sur matières premières (Pétrole brut Brent, WTI, gaz naturel NYMEX, cuivre COMEX).

⁷ Risque d'écart : Le risque que le prix d'un sous-jacent change d'un niveau à un autre sans qu'il y ait de négoce entre les deux (veuillez aussi consulter le glossaire à la page 24).

Exemple 4 : Mini-Longs et Mini-Shorts sur l'or

L'exemple qui suit illustre l'évolution du niveau de financement des Mini-Longs et Mini-Shorts sur l'or dans un marché où les taux d'intérêt sont plus élevés. Le taux d'intérêt de référence pour le dollar américain (SOFR – Secured Overnight Financing Rate) a oscillé entre 4.81 % et 5.38 % pendant la période allant d'août à novembre 2024, tandis que le Financing Spread appliqué est resté constant à 4.50 %. Aussi bien les Mini-Longs que les Mini-Shorts présentent donc des niveaux de financement croissants.

Evolution du niveau de financement de deux Mini-Longs sur l'or (Ratio = 100)

Situation initiale

(Hypothèse : le cours du sous-jacent reste au même niveau)

Niveau de financement	Cours du sous-jacent	Valeur du Mini-Long	Effet de levier
USD 2'250.00	USD 2'500.00	USD 2.50	10
USD 2'000.00	USD 2'500.00	USD 5.00	5

Trois mois plus tard

Niveau de financement	Cours du sous-jacent	Valeur du Mini-Long	Effet de levier
USD 2'302.76	USD 2'500.00	USD 1.97	12.67
USD 2'046.89	USD 2'500.00	USD 4.53	5.52

Evolution du niveau de financement de deux Mini-Shorts sur l'or (Ratio = 100)

Situation initiale

(Hypothèse : le cours du sous-jacent reste au même niveau)

Niveau de financement	Cours du sous-jacent	Valeur du Mini-Short	Effet de levier
USD 2'750.00	USD 2'500.00	USD 2.50	10
USD 3'000.00	USD 2'500.00	USD 5.00	5

Trois mois plus tard

Niveau de financement	Cours du sous-jacent	Valeur du Mini-Short	Effet de levier
USD 2'754.18	USD 2'500.00	USD 2.54	9.84
USD 3'004.55	USD 2'500.00	USD 5.05	4.95

Veuillez noter : les chiffres utilisés dans ces exemples sont fournis à titre illustratif uniquement. Ils ne constituent aucunement une indication sur la performance future ni une offre d'investissement dans les produits mentionnés.

Exemple 5 : ABB Mini-Long et Mini-Short

L'exemple suivant montre l'évolution des Mini-Longs et des Mini-Shorts sur l'action ABB dans un contexte de taux d'intérêts peu élevés. Le taux d'intérêt de référence pour le franc suisse (SARON – Swiss Average Rate Overnight) a oscillé entre 0.93 % et 1.22 % pendant la période allant d'août à novembre 2024, tandis que le Financing Spread appliqué est resté constant à 4.50 %. Par conséquent, le niveau de financement des Mini-Shorts diminue.⁸ En effet, l'effet bénéfique pour l'investisseur du SARON est compensé par les frais relatifs au Financing Spread, si bien que l'effet net sur les Mini-Shorts est négatif. Dans ce cas précis, les Mini-Shorts n'apportent donc pas de performance supplémentaire par le biais d'un niveau de financement croissant.

Evolution du niveau de financement de deux ABB Mini-Longs (Ratio = 5)

Situation initiale

(Hypothèse : le cours du sous-jacent reste au même niveau)

Niveau de financement	Cours du sous-jacent	Valeur du Mini-Long	Effet de levier
CHF 38.50	CHF 44.00	CHF 1.10	8
CHF 33.00	CHF 44.00	CHF 2.20	4

Trois mois plus tard

Niveau de financement	Cours du sous-jacent	Valeur du Mini-Long	Effet de levier
CHF 39.03	CHF 44.00	CHF 0.99	8.86
CHF 33.46	CHF 44.00	CHF 2.11	4.17

Evolution du niveau de financement de deux ABB Mini-Shorts (Ratio = 5)

Situation initiale

(Hypothèse : le cours du sous-jacent reste au même niveau)

Niveau de financement	Cours du sous-jacent	Valeur du Mini-Short	Effet de levier
CHF 49.50	CHF 44.00	CHF 1.10	8
CHF 55.00	CHF 44.00	CHF 2.20	4

Trois mois plus tard

Niveau de financement	Cours du sous-jacent	Valeur du Mini-Short	Effet de levier
CHF 49.07	CHF 44.00	CHF 1.01	8.68
CHF 54.52	CHF 44.00	CHF 2.10	4.18

Veuillez noter : les chiffres utilisés dans ces exemples sont fournis à titre illustratif uniquement. Ils ne constituent aucunement une indication sur la performance future ni une offre d'investissement dans les produits mentionnés.

A travers l'exemple du Mini-Long on peut remarquer que même avec un niveau de financement de CHF 33.00, les frais de financement se limitent à CHF 0.03 par mois.⁹ La variation du niveau de financement sur la valeur des certificats Mini-Future a donc un effet minime par rapport aux fluctuations du cours du sous-jacent, qui restent le principal facteur d'influence. Ces mécanismes sont fondamentaux pour ce qui est de la compréhension et de la transparence des certificats Mini-Future. Les versements de dividendes influent également sur le niveau de financement. Dans le cas d'un Mini-Long comme d'un Mini-Short, les dividendes nets sont déduits du niveau de financement.¹⁰ Ceci n'a qu'une faible répercussion sur la valeur du certificat Mini-Future étant donné que le cours du sous-jacent est déduit des dividendes versés. La valeur des certificats Mini-Future, qui par définition correspond à la différence entre le niveau de financement et le cours du sous-jacent, n'est donc que légèrement impactée par le versement de dividendes.

⁸ Le niveau de financement diminue parce que la soustraction du Financing Spread du SARON donne une valeur négative (voir la formule pour le calcul quotidien du niveau de financement à la page 8).

⁹ CHF 2.20 - CHF 2.11 = CHF 0.09 => CHF 0.09 dans trois mois => CHF 0.09/3 mois = CHF 0.03 par mois.

¹⁰ Ce sont les dividendes nets (après taxes) qui sont déduits.

La barrière désactivante (« stop-loss »)

En vue d'éviter les appels de marge, les certificats Mini-Future incluent un mécanisme de barrière désactivante. De ce fait, la valeur des certificats Mini-Future ne peut devenir négative.

Dès que la barrière désactivante est franchie à la baisse pour un Mini-Long, à la hausse pour un Mini-Short, le certificat Mini-Future est suspendu. La barrière désactivante est ajustée le premier jour de négociation du mois, en fonction du niveau de financement et d'un coussin supplémentaire. Le coussin se définit comme la différence entre le niveau de financement et la barrière désactivante et est fixé par BNP Paribas. Dans le cas des certificats Mini-Future sur l'indice SMI®, il est établi à 2 %.

La barrière désactivante peut être réajustée exceptionnellement, comme cela peut être le cas lors de rollover des contrats à terme, de versements de dividendes ou d'autres opérations sur titres.

Exemple de calcul d'une barrière désactivante :

Mini-Long sur SMI®

Niveau de financement = 10'400

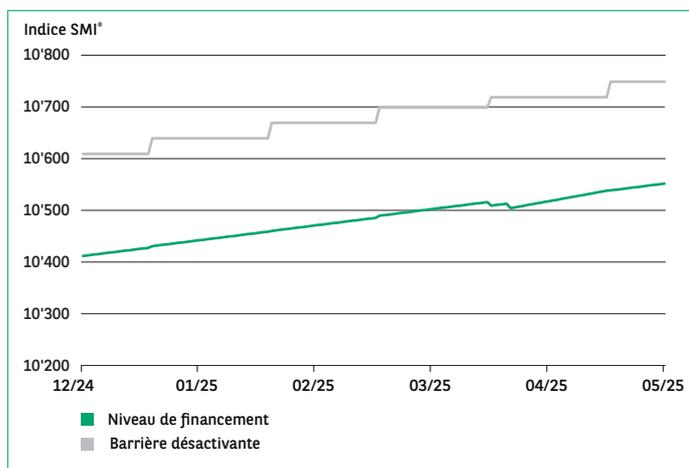
Barrière désactivante = $10'400 \times 1.02 = 10'608 = 10'610$ (arrondi par excès au dix points supérieur)

Mini-Short sur SMI®

Niveau de financement = 14'300

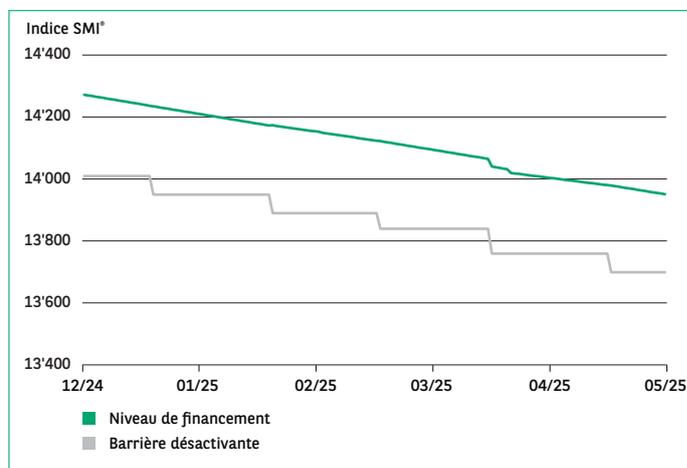
Barrière désactivante = $14'300 \times 0.98 = 14'014 = 14'010$ (arrondi par défaut au dix points inférieur)

Développement du niveau de financement et de la barrière désactivante d'un Mini-Long sur l'indice SMI®*



Source : BNP Paribas ; cet exemple est fourni à titre illustratif uniquement.

Développement du niveau de financement et de la barrière désactivante d'un Mini-Short sur l'indice SMI®*



Source : BNP Paribas ; cet exemple est fourni à titre illustratif uniquement.

Selon le sous-jacent, les heures de négociation du certificat Mini-Future peuvent différer de celles du sous-jacent. La barrière désactivante peut donc également être atteinte ou franchie en dehors des heures de négociation du certificat Mini-Future. Les heures de négociation de nos certificats Mini-Future sont disponibles en permanence sur notre site Internet www.bnpparibasmarkets.ch.

* Le graphique illustre comment le niveau de financement est ajusté en fonction des dividendes versés (nœuds dans les lignes vertes).



Calcul de la valeur résiduelle

Dès que la barrière désactivante est atteinte ou franchie, BNP Paribas dénoue sa position et calcule la valeur résiduelle du certificat Mini-Future, qui est alors versée à l'investisseur dans les cinq jours ouvrés qui suivent. En général, la valeur résiduelle correspond à la différence entre la barrière désactivante et le niveau de financement. Cependant, dans des cas exceptionnels, la valeur résiduelle d'un certificat Mini-Future peut s'en écarter, si bien qu'en cas d'évolution particulièrement défavorable du marché, cette valeur peut même être nulle.

Différents produits pour différents profils de risque

Afin de répondre aux différentes attentes des investisseurs, les certificats Mini-Future sont proposés avec différents niveaux de financement et donc différents effets de levier, de la même manière que les warrants sont disponibles avec des prix d'exercice différents.

Les informations sur les barrières désactivantes actuelles, sur les produits désactivés ainsi qu'une vue d'ensemble de notre gamme de produits sont disponibles en permanence sur notre site Internet www.bnpparibasmarkets.ch.

Un pricing simple et transparent

Le calcul de la valeur des certificats Mini-Future est simple et transparent. Afin d'illustrer ce calcul, nous distinguerons dans les exemples suivants des Mini-Futures sur trois types de sous-jacents :

Certificats Mini-Future sur :

- Sous-jacents du marché au comptant
- Sous-jacents du marché à terme
- Devises

Certificats Mini-Future sur sous-jacents du marché au comptant

- Métaux précieux
- Indices d'actions
- Actions

Le calcul de la valeur d'un certificat Mini-Future se fait de manière simple et transparente, surtout si le sous-jacent traite sur le marché au comptant. La règle générale est que la valeur d'un certificat Mini-Future correspond à la différence entre le cours du sous-jacent et le niveau de financement. Le calcul du prix d'un certificat Mini-Future sur métaux précieux suit le même principe. Dans ce cas, il faut également tenir compte du risque de change. Ainsi, pour un certificat Mini-Future libellé en CHF, les métaux précieux cotés en USD doivent être convertis en CHF au taux de change en vigueur. L'investisseur supporte donc l'intégralité du risque de change.

Mini-Long sur l'or – exemple de pricing

$$\text{Prix Mini-Long sur l'or} = \frac{\text{Prix spot or} - \text{Niveau de financement}}{\text{Ratio}} \times \text{Taux de change}$$

Avec des chiffres

Prix spot or	Niveau de financement	Barrière désactivante	USD/CHF	Ratio
USD 3'000.00	USD 2'780.00	USD 2'835.60	CHF 0.8809	100

$$\text{Prix Mini-Long sur l'or} = \frac{\text{USD 3'000} - \text{USD 2'780}}{100} \times \text{CHF 0.8809} = \text{CHF 1.94}$$

Source : BNP Paribas ; cet exemple est fourni à titre illustratif uniquement.

Les certificats Mini-Future sur actions (ou sur indices d'actions) présentent une autre particularité. Lors d'un versement de dividendes, l'action perd en valeur les dividendes bruts au jour du détachement du dividende de l'action. La valeur des certificats Mini-Future n'en est que peu impactée, car le niveau de financement est également réajusté (par les dividendes après taxes), ce qui limite l'effet du versement des dividendes sur la valeur du certificat Mini-Future.

00 001 002 003 004 005 006 007 008 009 010 011 012 013 014 015 016 017 018 019 020

054.75 CPN 100.00053.63 MCC 2518.03 BRK.B 2792 F 84.70054.20

11:51:09

A-107

00C 00F 00H 00K 00M 00P 00Q 00R 00S 00T 00U 00V 00W 00X 00Y 00Z

MCC BRK.B F BRK.A
0053.63 2518.03 2792 84.70054.20 84000



Certificats Mini-Future sur sous-jacents du marché à terme

- Contrats à terme sur matières premières

Les certificats Mini-Future n'ont pas de maturité fixe.¹¹ Cependant, certains d'entre eux, comme par exemple dans le cas des matières premières, sont émis sur des contrats à terme ayant des maturités prédéterminées. Afin de maintenir le caractère « perpétuel » des certificats Mini-Future, BNP Paribas procède au rollover des contrats à terme sous-jacents avant leur maturité (remplacement du contrat à terme arrivant à échéance par un autre). En général au moment du rollover, les prix du « nouveau » et de « l'ancien » contrat sont différents. Afin que la valeur du Mini-Future ne soit pas impactée, BNP Paribas ajuste le niveau de financement ainsi que la barrière désactivante. Le niveau de financement est ainsi ajusté par la différence entre les deux contrats si bien que la valeur du Mini-Future reste inchangé ; l'effet de levier quant à lui en est modifié. Ci-dessous l'exemple d'un Mini-Long en francs suisses sur le Pétrole brut Brent, destiné à illustrer comment le prix est affecté par le mécanisme de rollover.

Pétrole brut Brent Mini-Long (en CHF) – exemple d'un ajustement par rollover

$$\text{Prix Pétrole brut Brent Mini-Long (t=0)} = \frac{\text{Future Pétrole brut Brent juin 25} - \text{Niveau de financement } t_0}{\text{Ratio}} \times \text{Taux de change USD/CHF}$$

$$\text{Rollover : Niveau de financement } t_1 = \text{Niveau de financement } t_0 + (\text{Future juil. 25} - \text{Future juin 25})$$

$$\text{Prix Pétrole brut Brent Mini-Long (t=1)} = \frac{\text{Future Pétrole brut Brent juil. 25} - \text{Niveau de financement } t_1}{\text{Ratio}} \times \text{Taux de change USD/CHF}$$

Avec des chiffres

Niveau de financement initial t_0	Barrière désactivante initiale t_0	Ratio	Future Pétrole brut Brent juin 25	Future Pétrole brut Brent juil. 25	Coussin de la barrière désactivante
USD 55.50	USD 57.56	1	USD 68.52	USD 67.58	4 %

$$\text{Prix Pétrole brut Brent Mini-Long (t=0)} = \frac{\text{USD 68.52} - \text{USD 55.50}}{1} \times \text{CHF 0.827} = \text{CHF 10.77}$$

$$\begin{aligned} \text{Rollover :} \\ \text{Nouveau niveau de financement} &= \text{USD 55.50} + (\text{USD 67.58} - \text{USD 68.52}) = \text{USD 54.56} \\ \text{Nouvelle barrière désactivante} &= \text{USD 54.56} \times 1.04 = \text{USD 56.742} = \text{USD 56.75 (arrondi par excès)} \end{aligned}$$

$$\text{Prix Pétrole brut Brent Mini-Long (t=1)} = \frac{\text{USD 67.58} - \text{USD 54.56}}{1} \times \text{CHF 0.827} = \text{CHF 10.77}$$

Source : BNP Paribas ; cet exemple est fourni à titre illustratif uniquement.

¹¹ Cependant, l'émetteur a le droit de procéder au remboursement d'un certificat Mini-Future en informant les investisseurs (par voie de notification au système de clearing) au moins dix jours avant la date de remboursement déterminée.

Effet du rollover sur les Mini-Longs et les Mini-Shorts

	Contango	Backwardation
Valeur du certificat Mini-Future	▶	▶
Niveau de financement	▲	▼
Effet de levier	▲	▼

On parle de **Contango** lorsque les contrats à terme à maturité plus longue sont plus chers que les contrats à maturité courte. Inversement, on parle de **Backwardation** lorsque les contrats plus courts sont plus chers que les contrats à maturité plus longue.

Certificats Mini-Future sur devises

En achetant un certificat Mini-Future sur devises, l'investisseur prend une position à l'achat (long) sur une devise, et à la baisse (short) sur l'autre devise. Les désignations Mini-Long et Mini-Short indiquent dans quelle devise les actifs sont empruntés et respectivement réinvestis. Par exemple, un Mini-Long sur le taux de change USD/CHF correspond à une position longue sur le dollar américain et à une position courte sur le franc suisse. L'inverse s'applique dans le cas d'un Mini-Short USD/CHF (short USD, long CHF).

EUR/CHF Mini-Long – exemple de pricing

$$\text{EUR/CHF Mini-Long} = \frac{\text{EUR/CHF} - \text{Niveau de financement}}{\text{Ratio}}$$

En chiffres

Niveau de financement	Barrière désactivante	Ratio	EUR/CHF
CHF 0.8056	CHF 0.8207	0.1	CHF 0.9370

$$\text{EUR/CHF Mini-Long} = \frac{\text{CHF 0.9370} - \text{CHF 0.8056}}{0.1} = \text{CHF 1.31}$$

Source : BNP Paribas ; cet exemple est fourni à titre illustratif uniquement.

Pour les certificats Mini-Future sur devises, l'investisseur prend une position à l'achat (long) sur une devise, et à la baisse (short) sur l'autre devise.

Stratégies potentielles d'investissement

Les certificats Mini-Future sont disponibles sur un grand nombre de sous-jacents et présentent des possibilités d'utilisation multiples. Les deux principales stratégies sont présentées ci-dessous.

Spéculation

Les certificats Mini-Future peuvent convenir aux investisseurs qui ont une idée précise de l'évolution future du cours du sous-jacent et qui souhaitent profiter fortement de la hausse anticipée. Les certificats Mini-Future permettent également de dynamiser un portefeuille en investissant avec un effet de levier dans différentes classes d'actifs du monde entier.

Couverture (Hedging)

Les produits à effet de levier conviennent aux investisseurs qui souhaitent couvrir une position dans leur portefeuille. Les certificats Mini-Short sur l'indice SMI® ou sur actions peuvent être utilisés pour couvrir une position prise sur des actions. Les risques de change peuvent également être couverts à l'aide d'un certificat Mini-Future. Les exemples suivants montrent comment un portefeuille d'actions Nestlé, un portefeuille sur l'indice SMI® ou une position en dollars américains peuvent être couverts à l'aide de certificats Mini-Future.



Exemples de couverture

Couverture du portefeuille d'actions Nestlé

1. Objectif

Un investisseur désire couvrir ses 1'000 actions Nestlé (cours actuel : CHF 90.00) contre une éventuelle baisse du cours.

2. Que peut faire l'investisseur ?

L'investisseur achète des certificats Mini-Short sur Nestlé. Ces certificats Mini-Short augmentent en valeur lorsque le prix des actions Nestlé baisse et perdent en valeur lorsque le prix des actions Nestlé monte. Les certificats Mini-Short sur Nestlé suivants sont proposés :

Sous-jacent	Cours de référence	Ratio	Niveau de financement	Barrière désactivante	Effet de levier	Cours du Mini-Short
Nestlé	CHF 90.00	20	CHF 103.00	CHF 99.91	6.92	CHF 0.65
Nestlé	CHF 90.00	20	CHF 105.00	CHF 101.85	6.00	CHF 0.75
Nestlé	CHF 90.00	20	CHF 107.00	CHF 103.79	5.29	CHF 0.85
Nestlé	CHF 90.00	20	CHF 109.00	CHF 105.73	4.74	CHF 0.95

Source : BNP Paribas ; les produits indiqués sont fournis à titre illustratif uniquement.

Nota bene :

Plus l'effet de levier est important, moins l'investisseur a besoin de capital pour couvrir les actions Nestlé (toutefois, l'investisseur devra supporter des coûts de financement qui seront déduits de la valeur des certificats Mini-Short). Par contre, le risque est plus élevé que les certificats Mini-Short atteignent la barrière désactivante et que la valeur résiduelle soit versée à l'investisseur. Dans ce cas, l'investisseur serait immédiatement et intégralement exposé au risque de la position d'actions Nestlé, à moins de procéder à une nouvelle couverture du risque ou à la vente des actions. L'exemple ci-dessous est calculé sur la base d'un Mini-Short sur Nestlé ayant pour effet de levier 6.00.

3. Comment déterminer le nombre nécessaire de certificats Mini-Short sur Nestlé ?

Nombre de certificats Mini-Short = $([\text{Cours de référence} \times \text{nombre d'actions}] / \text{Cours de référence}) \times \text{Ratio}$
= nombre d'actions \times Ratio = 1'000 unités \times 20 = **20'000 unités**

4. Scénarios possibles

	Situation initiale	Le cours de l'action baisse à CHF 80.00	Le cours de l'action monte à CHF 100.00
Valeur du portefeuille d'actions	CHF 90'000.00	CHF 80'000.00	CHF 100'000.00
Cours du certificat Mini-Short	CHF 0.75	CHF 1.25	CHF 0.25
Valeur des certificats Mini-Short détenus	CHF 15'000.00	CHF 25'000.00	CHF 5'000.00
Valeur totale	CHF 105'000.00	CHF 105'000.00	CHF 105'000.00

Source : BNP Paribas ; cet exemple est fourni à titre illustratif uniquement. Pour des raisons de simplicité, la fourchette de prix d'achat/vente et les frais de financement n'ont pas été pris en compte.

Explications du tableau :

La valeur du portefeuille d'actions suit l'évolution du cours des actions Nestlé. Si le cours de l'action Nestlé augmente/baisse, la valeur du portefeuille d'actions augmente/baisse également. Le cours du certificat Mini-Future s'obtient en calculant la différence entre le niveau de financement du Mini-Short sur Nestlé et le cours actuel de l'action Nestlé, puis en divisant cette différence par le Ratio. Cela signifie que le cours des certificats Mini-Short diminue/augmente lorsque le cours de l'action Nestlé augmente/diminue. La valeur de la position détenue en certificats Mini-Short se calcule en multipliant leur cours unitaire par le nombre (ici : 20'000 unités) de certificats Mini-Short.

La valeur totale figurant à la fin du tableau représente la somme de la valeur du portefeuille d'actions et de la valeur des certificats Mini-Short. Ainsi, indépendamment de la hausse ou de la baisse du cours des actions Nestlé, la valeur totale du portefeuille reste la même.

Couverture d'un portefeuille sur l'indice SMI®

1. Objectif

Un investisseur désire couvrir son portefeuille sur l'indice SMI® de CHF 10'000 contre des baisses de cours.

2. Que peut faire l'investisseur ?

L'investisseur achète des certificats Mini-Short sur l'indice SMI® (niveau de l'indice : 12'000). Ces certificats Mini-Short augmentent en valeur lorsque l'indice SMI® est en baisse et perdent en valeur lorsque l'indice SMI® est en hausse. Les certificats SMI® Mini-Short suivants sont proposés :

Sous-jacent	Cours de référence	Ratio	Niveau de financement	Barrière désactivante	Effet de levier	Cours du Mini-Short
SMI®	12'000	500	13'000	12'740	12.00	CHF 2.00
SMI®	12'000	500	13'250	12'985	9.60	CHF 2.50
SMI®	12'000	500	13'500	13'230	8.00	CHF 3.00
SMI®	12'000	500	13'750	13'475	6.86	CHF 3.50

Source : BNP Paribas ; Les produits indiqués sont fournis à titre illustratif uniquement.

Nota bene :

Plus l'effet de levier est important, moins l'investisseur a besoin de capital pour couvrir le portefeuille sur l'indice SMI® (toutefois, l'investisseur devra supporter des coûts de financement qui seront déduits de la valeur des certificats Mini-Short). Par contre, le risque est plus élevé que les certificats Mini-Short atteignent la barrière désactivante et que la valeur résiduelle soit versée à l'investisseur. Dans ce cas, l'investisseur serait immédiatement et intégralement exposé au risque du portefeuille sur l'indice SMI®, à moins de procéder à une nouvelle couverture du risque ou à la vente de son portefeuille sur l'indice SMI®. L'exemple suivant est calculé sur la base d'un Mini-Short sur l'indice SMI® ayant pour effet de levier 8.00.

3. Comment déterminer le nombre nécessaire de certificats Mini-Short sur l'indice SMI® ?

Nombre de certificats Mini-Short = (Valeur du portefeuille / Cours de référence) x Ratio
= (CHF 10'000 / 12'000) x 500 = 416.67 => **417 unités (arrondi)**

4. Scénarios possibles

	Situation initiale	SMI® baisse à 11'000	SMI® monte à 13'000
Valeur du portefeuille sur l'indice SMI®	CHF 10'000.00	CHF 9'166.67	CHF 10'833.33
Cours du certificat Mini-Short	CHF 3.00	CHF 5.00	CHF 1.00
Valeur des certificats Mini-Short détenus	CHF 1'251.00	CHF 2'085.00	CHF 417,00
Valeur totale	CHF 11'251.00	CHF 11'251.67	CHF 11'250.33

Source : BNP Paribas ; cet exemple est fourni à titre illustratif uniquement. Pour des raisons de simplicité, la fourchette de prix d'achat/vente et les frais de financement n'ont pas été pris en compte.

Explication du tableau :

La valeur du portefeuille sur le SMI® suit l'évolution du SMI®. Si ce dernier augmente/baisse, la valeur du portefeuille sur le SMI® augmente/baisse également. Le cours du certificat Mini-Future s'obtient en calculant la différence entre le niveau de financement du Mini-Short sur l'indice SMI® et le cours actuel de l'indice SMI®, puis en divisant cette différence par le Ratio. Cela signifie que le cours des certificats Mini-Short diminue/augmente lorsque le cours de l'indice SMI® augmente/ baisse. La valeur de la position détenue en certificats Mini-Short se calcule en multipliant leur cours unitaire par le nombre (ici : 417 unités) de certificats Mini-Short.

La valeur totale figurant à la fin du tableau représente la somme de la valeur du portefeuille sur l'indice SMI® et de la valeur des certificats Mini-Short. Ainsi, indépendamment de la hausse ou de la baisse du cours de l'indice SMI®, la valeur totale du portefeuille reste approximativement la même (la différence entre les valeurs totales est causée par les arrondis).

Couverture du risque de change du dollar américain

1. Objectif

Un investisseur suisse désire couvrir son risque de change du dollar américain (taux de change USD/CHF en baisse) pour une position de USD 10'000.

2. Que peut faire l'investisseur ?

L'investisseur achète des certificats Mini-Short USD/CHF (taux de change actuel : USD/CHF 0.880). Ces certificats Mini-Short augmentent en valeur lorsque USD/CHF baisse et perdent en valeur lorsque USD/CHF monte. Les certificats Mini-Short USD/CHF suivants sont proposés :

Sous-jacent	Cours de référence	Ratio	Niveau de financement	Barrière désactivante	Effet de levier	Cours du Mini-Short
USD/CHF	CHF 0.880	0.1	CHF 0.920	CHF 0.902	22.00	CHF 0.40
USD/CHF	CHF 0.880	0.1	CHF 0.940	CHF 0.921	14.67	CHF 0.60
USD/CHF	CHF 0.880	0.1	CHF 0.960	CHF 0.941	11.00	CHF 0.80
USD/CHF	CHF 0.880	0.1	CHF 0.980	CHF 0.960	8.80	CHF 1.00

Source : BNP Paribas ; les produits indiqués sont fournis à titre illustratif uniquement.

Nota bene :

Plus l'effet de levier est important, moins l'investisseur a besoin de capital pour couvrir la position en dollars américains (toutefois, l'investisseur devra supporter des coûts de financement qui seront déduits de la valeur des certificats Mini-Short). Par contre, le risque est plus élevé que les certificats Mini-Short atteignent la barrière désactivante et que la valeur résiduelle soit versée à l'investisseur. Dans ce cas, l'investisseur serait immédiatement et intégralement exposé au risque de change de la position en dollars américains, à moins de procéder à une nouvelle couverture du risque ou à la vente de sa position en dollars américains. L'exemple suivant est calculé sur la base d'un Mini-Short USD/CHF ayant pour effet de levier 14.67.

3. Comment déterminer le nombre nécessaire de certificats Mini-Short sur USD/CHF ?

Nombre de certificats Mini-Short = Position en dollars américain x Ratio
 = USD 10'000 x 0.1 = 1'000 => **1'000 unités**

4. Scénarios possibles

	Situation initiale	USD/CHF baisse à CHF 0.800	USD/CHF monte à CHF 0.920
Valeur de la position en dollars américains	CHF 8'800.00	CHF 8'000.00	CHF 9'200.00
Cours du certificat Mini-Short	CHF 0.60	CHF 1.40	CHF 0.20
Valeur des certificats Mini-Short détenus	CHF 600.00	CHF 1'400.00	CHF 200.00
Valeur totale	CHF 9'400.00	CHF 9'400.00	CHF 9'400.00

Source : BNP Paribas ; cet exemple est fourni à titre illustratif uniquement. Pour des raisons de simplicité, la fourchette de prix d'achat/vente et les frais de financement n'ont pas été pris en compte.

Explication du tableau :

La valeur de la position en dollars américains en francs suisses évolue en fonction du taux de change USD/CHF. Si ce dernier augmente/baisse, la valeur de la position en dollars américains augmente/baisse également. Le cours du certificat Mini-Future s'obtient en calculant la différence entre le niveau de financement du Mini-Short USD/CHF et le taux de change actuel USD/CHF, puis en divisant cette différence par le Ratio. Cela signifie que le cours des certificats Mini-Short diminue/augmente lorsque le taux de change USD/CHF augmente/baisse. La valeur de la position détenue en certificats Mini-Short se calcule en multipliant leur cours unitaire par le nombre (ici : 1'000 unités) de certificats Mini-Short.

La valeur totale figurant à la fin du tableau représente la somme de la valeur de la position en dollars américains en francs suisse et de la valeur des certificats Mini-Short. Ainsi, indépendamment de la hausse ou de la baisse du taux de change USD/CHF, la valeur totale du portefeuille reste la même.

Fiscalité applicable

1. Pas d'impôt anticipé

2. Droits de timbre

- Pas de droit de timbre lors de nouvelles émissions (marché primaire)
- Droit de timbre lors du négoce sur le marché secondaire :
 - Aucune, s'il s'agit d'une opération à terme (effet de levier à l'émission > 4)
 - Maximum 0.3 % s'il ne s'agit pas d'une opération à terme (effet de levier à l'émission < 4)

3. Impôt sur le revenu

Pour les investisseurs particuliers disposant d'un domicile fiscal en Suisse et détenant les certificats Mini-Future à titre personnel :

- Aucune, s'il s'agit d'une opération à terme (effet de levier à l'émission > 4)
- Taxation des gains en capital s'il ne s'agit pas d'une opération à terme (effet de levier à l'émission < 4)

4. Fiscalité de l'épargne de l'UE

- Pour les agents payeurs suisses, ces produits ne sont pas soumis à la fiscalité de l'épargne dans l'UE

Les informations présentées ci-dessus reposent sur la fiscalité applicable en Suisse et peuvent à tout moment faire l'objet de modifications. Ces informations sont seulement fournies à titre indicatif et ne peuvent remplacer la consultation d'un conseiller fiscal.

Principaux facteurs de risque

Ces produits s'adressent à des investisseurs avertis disposant de connaissance spécifique et ne doivent être négociés que par de tels investisseurs. Avant tout investissement, les investisseurs doivent procéder à leur propre analyse.

Il est recommandé de lire attentivement la section « Facteurs de risque » du Prospectus de Base, en particulier les principaux risques suivants :

Risque de perte de capital

Les certificats Mini-Future présentent, à tout moment, un risque de perte partielle ou totale du capital investi.

Risque de marché

Les certificats Mini-Future peuvent subir d'importantes fluctuations de prix, à la hausse ou à la baisse, qui peuvent mener à la perte totale du capital investi.

Effet de levier

Comme l'effet de levier opère à la hausse et à la baisse, il peut avoir un effet négatif ou positif sur la valeur d'un produit.

Risque de crédit

L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement et de faillite du garant. En cas de faillite probable ou certaine de l'émetteur et/ou du garant, l'investisseur peut perdre une partie ou la totalité du capital, ou recevoir d'autres instruments financiers en remplacement, ou subir un changement des termes et conditions des certificats Mini-Future.

Risque de désactivation (risque de « stop-loss »)

Si le prix du sous-jacent atteint ou dépasse (à la hausse ou à la baisse) la barrière désactivante (« stop-loss »), le certificat Mini-Future expire à ce moment précis et l'investisseur récupère la valeur résiduelle. Dans des conditions de marché défavorable, cela peut mener à une perte totale du capital pour l'investisseur.

Risque de change

Lorsque le sous-jacent est négocié et/ou libellé dans une devise différente de celle du certificat Mini-Future et/ou, dans le cas d'un indice ou d'un panier, dont les composants sont libellés et/ou cotés dans une ou plusieurs devises, le certificat Mini-Future sera sensible à l'évolution du taux de change entre les devises et la devise dans laquelle le certificat Mini-Future est libellé, sauf si le taux de change est couvert (« quanto FX hedge »).

Remboursement anticipé

Dans le cas de certains événements extraordinaires, BNP Paribas a le droit de racheter le certificat Mini-Future. En outre, BNP Paribas a le droit de racheter le certificat Mini-Future à sa convenance. Cela peut mener à une perte partielle ou totale du capital pour l'investisseur.

Glossaire

Apport initial

L'apport initial désigne la part de la valeur du sous-jacent (par ex. : indice, action, matière première) financée par l'investisseur. L'apport initial correspond au prix du certificat Mini-Future. Il prend en considération le Ratio, la fourchette de prix d'achat/vente et le taux de change (si le certificat Mini-Future est négocié dans une autre devise que son sous-jacent).

Barrière désactivante (« stop-loss »)

Dès que la barrière désactivante (« stop-loss ») est atteinte ou franchie durant la journée de négoce, le certificat Mini-Future est désactivé et le négoce en bourse est suspendu. La position détenue sur le sous-jacent est liquidée par BNP Paribas.

Effet de levier

L'effet de levier mesure l'effet multiplicateur du certificat Mini-Future par rapport à l'évolution du sous-jacent. Plus l'apport initial de l'investisseur est faible par rapport au niveau de financement, plus l'effet de levier est élevé.

Frais de financement

Les frais de financement du sous-jacent sont composés du taux d'intérêt en vigueur et du Financing Spread. Le niveau du taux d'intérêt est déterminé par la devise du sous-jacent (par ex. : CHF pour le SMI®, USD pour le Nasdaq). Le taux du marché applicable découle du taux au jour le jour (overnight rate). Dans le cas de Mini-Longs, l'investisseur paie des intérêts et le Financing Spread afin de couvrir le niveau de financement. Dans le cas de Mini-Shorts, l'investisseur reçoit des paiements d'intérêts minorés du Financing Spread car sa position correspond à une vente à découvert du sous-jacent. En règle générale, le Financing Spread est le même pour les Mini-Longs et les Mini-Shorts. Les coûts associés à l'exposition à effet de levier sont imputés au capital investi de l'investisseur sur une base continue. BNP Paribas peut également facturer les frais de financement pendant la journée de négociation, ce qui peut entraîner des frais de financement aussi pour les « day traders » (qui achètent et vendent leur position au cours d'une journée de négociation).

Financing Spread

Le Financing Spread est une marge de taux d'intérêt fixée par BNP Paribas.

Niveau de financement

Le niveau de financement désigne la part de la valeur du sous-jacent (par ex. : indice, action, matière première) financée par BNP Paribas. Le niveau de financement ajouté à l'apport initial payé par l'investisseur correspond au cours du sous-jacent, en tenant compte du Ratio, de la fourchette de prix d'achat/vente ainsi que du taux de change (si le certificat Mini-Future est négocié dans une autre devise que son sous-jacent). Le niveau de financement ne reste pas constant pendant la durée de vie du certificat Mini-Future mais est ajusté quotidiennement.

Niveau de la barrière désactivante

Le niveau de la barrière désactivante est déterminé pour les certificats Mini-Future sur indices et actions le premier jour de négociation de chaque mois par BNP Paribas en fonction du niveau de financement et selon le niveau du coussin applicables à ce moment. En cas de versements importants de dividendes, la barrière désactivante peut être réajustée exceptionnellement au cours du mois. Dans le cas des certificats Mini-Future sur matières premières, l'ajustement dépend de la structure des contrats à terme sous-jacents.

Niveau du coussin

Le niveau du coussin définit le niveau de la barrière désactivante en fonction du niveau de financement. Le niveau du coussin est identique pour les certificats Mini-Long et Mini-Short pour un sous-jacent donné et peut être modifié par BNP Paribas si nécessaire.

Ratio

Le Ratio définit le nombre de certificats Mini-Future nécessaires pour contrôler un sous-jacent. Pour un certificat Mini-Future sur une action avec un Ratio de 50, cela signifie qu'un investisseur devrait acheter 50 unités de ce certificat Mini-Future pour contrôler une action sous-jacente. Le Ratio est un paramètre important pour calculer le nombre de certificats Mini-Future nécessaires pour couvrir un certain risque.

Risque d'écart

Le risque que le prix d'un sous-jacent passe d'un niveau à un autre sans qu'il y ait de transactions entre les deux. Un gap est la différence entre le cours de clôture d'une session de négociation et le cours d'ouverture de la session de négociation suivante, souvent en raison de nouvelles ou d'événements survenant pendant que les marchés sont fermés. Les écarts se produisent généralement pendant les interruptions de la négociation, par exemple après le week-end ou la nuit.

Rollover

Les certificats Mini-Future sur matières premières font intervenir un mécanisme de rollover des contrats à terme et ce, avant qu'ils n'arrivent à échéance. Cela peut avoir un impact sur le niveau de financement et sur la barrière désactivante. Pour connaître la barrière désactivante et le niveau de financement actuel de nos certificats Mini-Future, consultez notre site Internet : www.bnpparibasmarkets.ch.

Valeur résiduelle

Dès que la barrière désactivante est franchie, le certificat Mini-Future est désactivé et le négoce en bourse est suspendu. BNP Paribas liquide la position et calcule le montant du remboursement de la valeur résiduelle. La valeur résiduelle est versée à l'investisseur dans les 5 jours ouvrés qui suivent.

Versement de dividendes

Les dividendes sont déduits de l'apport initial de l'investisseur le jour où l'action correspondante traite ex-dividende. Le niveau de financement est ajusté de telle sorte que la valeur du certificat Mini-Future demeure inchangée. Si les coûts d'ajustement d'un dividende sont trop élevés, BNP Paribas se réserve le droit de l'ajuster par le biais du Financing Spread.

Mentions légales

Les produits ne présentent pas un capital garanti, par conséquent, il y a un risque que le capital investi soit partiellement ou totalement perdu.

Les certificats Mini-Future sont soit émis par BNP Paribas Issuance BV – et garantis par BNP Paribas SA - (ensemble « BNP Paribas »). En cas de faillite ou de défaut de paiement de BNP Paribas l'investisseur court le risque de recevoir moins que la valeur des certificats Mini-Future et même, dans le pire des cas, de perdre la totalité de son investissement.

Cette brochure contient des informations (i) sur les produits émis et proposés par BNPP ou d'autres sociétés du groupe BNPP et (ii) sur des produits qui étaient auparavant émis par The Royal Bank of Scotland plc (ci-après, « RBS plc ») ou The Royal Bank of Scotland N.V. (ci-après, « RBS N.V. ») et collectivement avec RBS plc, « RBS ») et proposés par BNPP mais qui ont été substitués par BNP Paribas Issuance BV (comme émettrice) et BNPP (comme garant).

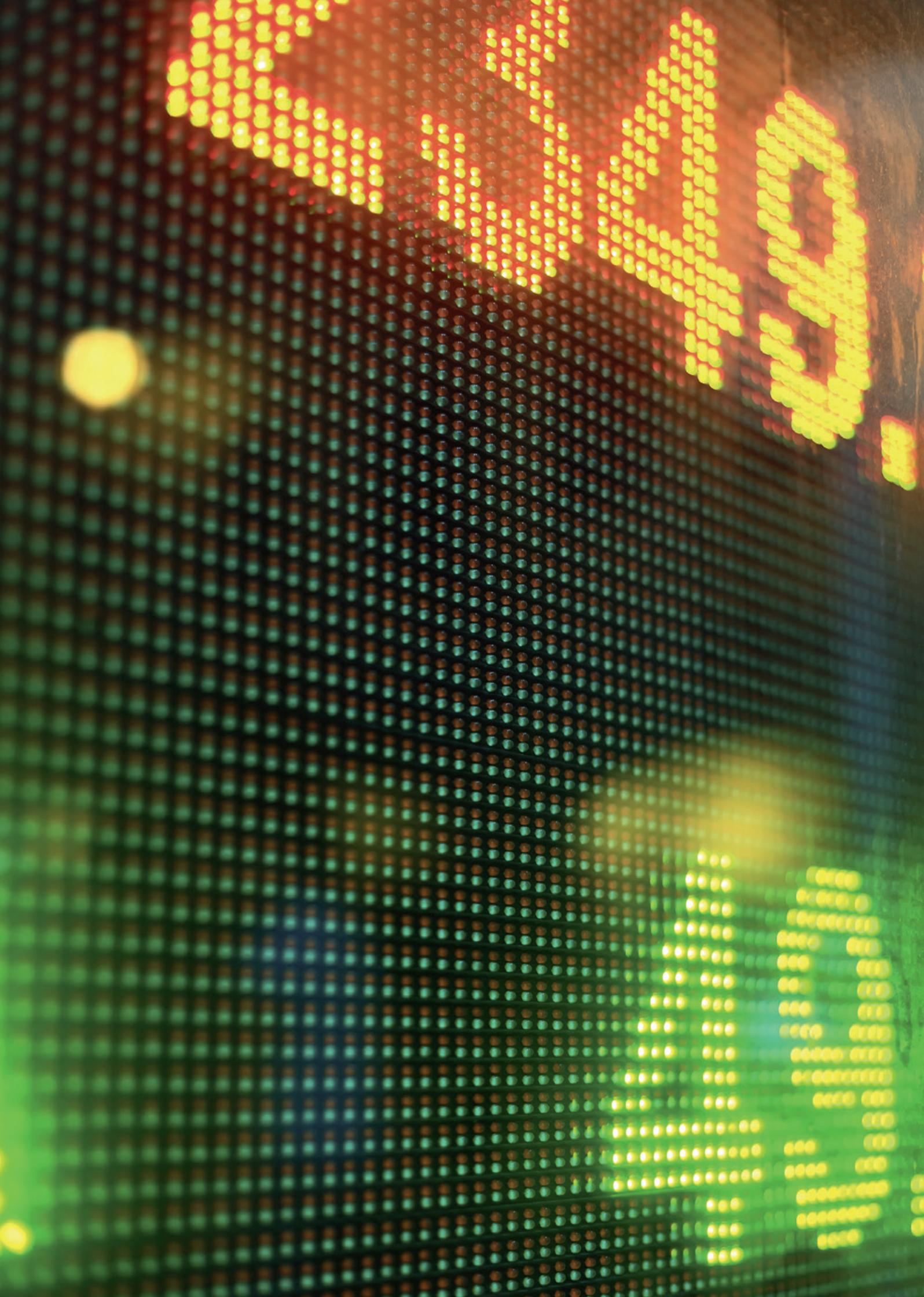
Ce document a été rédigé par un membre du Groupe BNP Paribas (« Groupe BNP Paribas ») et **constitue un support publicitaire au sens de l'article 68 de la Loi fédérale sur les services financiers (LSFin)**. Ce document n'est destiné qu'à des fins informatives et fournit des renseignements sur les principales caractéristiques des produits qui y sont décrits. Ce document ne fournit pas une liste exhaustive de tous les risques associés à un investissement dans les produits décrits ni l'ensemble des caractéristiques de ces derniers. Le présent document n'a pas été rédigé ou établi dans le but de constituer une offre ou une invitation à faire une offre. Il ne s'agit pas non plus d'une invitation ou d'une recommandation à s'engager dans une transaction ni une confirmation officielle ou officieuse des termes et conditions d'une quelconque transaction. Il ne constitue pas non plus un prospectus au sens de la réglementation applicable. C'est pourquoi il est recommandé aux investisseurs potentiels de s'informer correctement sur la nature de ces produits et des risques qui y sont associés, avant d'investir dans ces produits. Un investissement dans ces produits peut entraîner des risques tels que, sans que cette liste ne soit limitative : les risques de marché, les risques de crédit et les risques de liquidité. Les investisseurs doivent s'assurer qu'ils ont compris la nature de tous ces risques avant de prendre une décision de placement dans les produits. Au regard de ces risques, les investisseurs doivent avoir la connaissance requise et l'expérience nécessaire pour évaluer les caractéristiques et les risques associés à chaque opération envisagée. Les investisseurs doivent soigneusement étudier si les produits sont adaptés au regard de leur expérience, de leurs objectifs, de leur situation financière et d'autres éléments pertinents. En cas de doute, les investisseurs doivent, avant de prendre une décision d'investissement, faire appel à un conseiller financier ; ils ne peuvent en aucun cas s'en remettre au Groupe BNP Paribas pour ce faire. Le Groupe BNP Paribas n'assume aucune obligation de conseil à son égard, notamment pour ce qui a trait à l'opportunité de cette opération ou à son adéquation avec ses besoins ou contraintes propres. En conséquence, lorsque l'investisseur conclura l'opération envisagée, il sera réputé en avoir compris et accepté les termes et conditions, ainsi que les risques qui y sont associés. L'investisseur sera considéré comme (i) agissant pour son compte propre, (ii) ayant pris sa décision d'investissement en toute indépendance. Il appartient à tout investisseur de procéder à une étude et une évaluation des risques, des avantages et inconvénients de l'opération, y compris de ses aspects juridiques, fiscaux et comptables. **Ce document ne constitue pas un prospectus au sens de l'ancien article 652a et de l'ancien article 1156 du Code des obligations (CO), ni un prospectus simplifié au sens de l'ancien article 5 de la Loi fédérale sur les placements collectifs de capitaux (LPCC), ni un prospectus au sens de l'article 35 et suivants de la LSFin, ni une feuille d'information de base pour instruments financiers au sens de l'article 58 et suivants de la LSFin ni un document équivalent.** Les éléments ci-dessus ne constituent qu'un résumé des informations contenues dans la documentation juridique qui pourra, le cas échéant, être mise en place par le biais d'un prospectus simplifié. Dans cette hypothèse, le prospectus correspondant, toute feuille d'information de base et/ou les conditions finales (Final Terms) seront disponibles, gratuitement, sur le site internet www.bnpparibasmarkets.ch. Une version écrite sera disponible en prenant contact auprès de BNP PARIBAS, Paris, succursale de Zurich, Exchange Traded Solutions, Selnaustrasse 16, case postale, 8022 Zurich, Suisse ou en composant le numéro de téléphone suivant +41 58 212 68 50. Certaines informations et avis contenus dans ce document ont été obtenus à partir de sources estimées fiables, cependant le Groupe BNP Paribas ne fait aucune déclaration ou ne donne aucune garantie, expresse ou implicite quant au fait que de telles informations sont pertinentes, précises ou complètes, ces dernières n'ayant aucune valeur contractuelle. Les scénarios, performances historiques, prix indicatifs ou exemples de rendements sont inclus à des fins d'illustration uniquement, aucune garantie n'étant donnée quant à la possibilité pour de tels scénarios ou rendements de se réaliser. Aucune assurance n'est donnée quant au fait qu'une transaction pourra avoir lieu sur la base de ces conditions indicatives ou à d'autres conditions. Aucune des sociétés du Groupe BNP Paribas ne saurait être tenue pour responsable du fait de toute perte ou préjudice, direct ou indirect résultant de l'utilisation du contenu de ce document.

Ces produits ne sont pas destinés à être distribués aux États-Unis et/ou à des U.S. Persons ou dans des états où la commercialisation des titres n'est pas autorisée. Le présent document n'est pas et ne constitue pas une offre de titres aux États-Unis et les titres ne sont pas enregistrés en vertu du U.S. Securities Act de 1933, tel que modifié.

BNP Paribas est une société anonyme de droit français réglementée par la Banque centrale européenne à Francfort-sur-le-Main (Allemagne) et l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution à Paris (France), dont le siège social est situé 16 boulevard des Italiens, 75009 Paris (France).

Les succursales de BNP PARIBAS, Paris, Zurich et Lancy/Genève sont supervisées en Suisse en tant que succursales d'une banque étrangère par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA).

Juillet 2025 © BNP Paribas. Tous droits sont réservés. Les informations contenues aux présentes ne doivent en aucun cas faire l'objet de reproduction, copies, distribution ou divulgation à des tiers autres que vos conseillers agissant dans le cadre de leur activité professionnelle ou dans les conditions prévues par la loi, sans le consentement préalable et écrit de BNP Paribas SA. Ce document contient les marques BNP Paribas et d'autres sociétés du groupe BNP Paribas. Les marques comportent notamment le logo de BNP Paribas et le nom de marque BNP Paribas. Pour toute information sur les marques de BNP Paribas ou sur une des sociétés du groupe, vous pouvez contacter BNP Paribas à son siège social situé au 16 boulevard des Italiens - 75009 Paris, France enregistré sous le numéro 662 042 449 RCS Paris. Tous les droits de propriété intellectuelle relatifs aux indices identifiés dans le présent document sont la propriété des sponsors de ces indices. Ceux-ci ne sont impliqués d'aucune façon dans la création ou la vente de produits, et ne donnent aucun conseil quant à l'opportunité d'investir dans les produits.



Pour plus d'informations sur les produits de BNP Paribas
Internet www.bnpparibasmarkets.ch
E-mail markets.ch@bnpparibas.com
Téléphone +41 (0)58 212 68 50



BNP PARIBAS

La banque
d'un monde
qui change